

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 82 (1974)

Buchbesprechung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bibliographie

Glossaire des patois de la Suisse romande, fondé par Louis Gauchat, Jules Jeanjaquet et Ernest Tappolet, fasc. 49-57, soit: *Index des formes françaises et latines des tomes I-IV*, établi par Pierre Knecht, Neuchâtel et Paris, V. Attinger, 1970, 62 p. ; t. V, p. 1-280: *da - dè marmala*, par E. Schüle, M. Burger, Z. Marzys, F. Voillat, P. Knecht, Ph. Marguerat, M. Casanova; t. VI, p. 1-168: *e - égralyi*, par E. Schüle, M. Burger, F. Voillat, Ph. Marguerat, P.-H. Liard. Neuchâtel et Paris, V. Attinger, puis Genève, Droz, 1968-1973. 4°, cart., ill.

Depuis la parution de notre premier compte rendu critique dans la *Revue historique vaudoise* (t. LXXVII, 1969, p. 209-215), sur le tome IV du « Glossaire romand », la rédaction a subi d'importants changements dans sa structure et dans son personnel. Sans doute ces modifications ont-elles ralenti momentanément le rythme de la publication, mais elles lui ont donné des assises administratives plus solides et ont assuré durablement son rayonnement dans le monde savant, tant à l'étranger qu'en Suisse.

C'est ainsi que la rédaction du « Glossaire romand » a organisé et dirigé à Neuchâtel, au mois de septembre 1969, le premier colloque international de dialectologie franco-provençale. D'autre part, le bureau de la rédaction a été transféré de Lausanne à Neuchâtel en automne 1972, pour se rapprocher de la chaire de dialectologie qui avait été créée à l'Université de Neuchâtel en 1965. Ce rapprochement a abouti, en octobre 1973, à l'ouverture d'un « Centre de dialectologie et d'étude du français régional » rattaché à la Faculté des Lettres de l'Université de Neuchâtel.

L'élaboration et la publication des fascicules du dictionnaire lui-même a cependant progressé, en partie grâce à une importante modification de structure: depuis le 1^{er} septembre 1969, la rédaction est divisée en deux groupes, l'un chargé du volume V (lettre *D*) commencé l'année précédente, l'autre attaché à la rédaction du volume VI (lettre *E*).

Signalons pour commencer la parution d'un instrument de travail très précieux pour l'historien: l'*Index des formes françaises et latines des tomes I-IV*, et rendons hommage à la patience de M. Pierre Knecht, qui s'est chargé du travail très ingrat de son élaboration. Le « Glossaire » n'avait jusqu'ici aucun index de consultation. Pour l'historien, non initié à la dialectologie franco-provençale, qui rencontre dans un texte un terme ancien, n'existant plus qu'en patois, il est fort difficile, voire impossible de retrouver la vedette patoise sous laquelle la forme considérée a été rangée. La quête de ces mots-vedettes était particulièrement difficile dans le cas de mots commençant par la lettre *c*, dont certains se retrouvent à la lettre *k*, ou encore

dans le cas de mots en *qu*: comme le fait observer M. Knecht (dans le *Rapport annuel* de la rédaction de 1969-1970, p. 8), il n'est « pas évident pour tout le monde » que la forme latine *quiblerius*, utilisée dans un document genevois de 1503, figure dans le « Glossaire romand » sous *criblrier*, et ainsi de suite; il suffit de parcourir ce fascicule de cent quatre-vingt-six colonnes pour évaluer le nombre de formes qu'on ne trouvera pas à leur place normale dans l'ordre alphabétique de ces quatre premiers tomes, et partant pour mesurer l'utilité du travail fourni par M. Knecht.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails grammaticaux, sémantiques, linguistiques, sur la formation, le sens et la répartition des mots dans le domaine de la Suisse romande, encore que les fascicules commentés présentent beaucoup d'intérêt à cet égard. Ils contiennent une sorte de catalogue de tous les mots que les patois romands ont formés à l'aide du préfixe *dé-* ou *des-*, dont la fécondité et les nuances sémantiques apparaissent en pleine lumière (voir aussi sur ce point le *Rapport annuel* de la rédaction, 1967-1968, p. 8, et 1969-1970, p. 3-4). On est impressionné de la variété et de la richesse des patois, même dans le domaine psychologique, lorsqu'on recense par exemple les synonymes de « dégourdir » ou « déniaiser », de « débarrasser », de « déchirer », etc.

L'abondance des expressions différentes désignant le même objet est, nous semble-t-il, un signe de la place tenue par cet objet dans l'ancienne civilisation romande: on trouve, pour désigner une bassinoire, les mots *êtsœda kyoetsæ*, *êtsœda lyi*, *échaudoir*, *echaufete*, *eschauffebette*, *echauffe-lict*, *échauffoir*, qui rappellent l'époque point si lointaine où les chambres à coucher n'étant pas chauffées, la température des lits était rendue abordable par des bassines de cuivre remplies de braises et couvertes; ajoutons-y le mot *eschoferette*, attesté à Genève en 1639 (Archives d'Etat de Genève, citées « AEG », Jean Comparet notaire, t. 3, f. 177 v.). La pauvreté des exemples fait pourtant déplorer le caractère fragmentaire des dépouillements effectués dans les documents anciens: on ne trouve ces termes attestés que dans des inventaires, où les objets ne sont ni décrits, ni placés dans un contexte intéressant.

Mais énumérons plutôt ici quelques-uns des articles dans lesquels les historiens de toutes les catégories trouveront un aliment à leurs recherches.

L'historien des mœurs trouvera à l'article *danse* des matériaux philologiques et bibliographiques sur les formes prises dans nos pays par la danse. Du reste, on n'en finit pas de s'interroger sur cet étonnant phénomène de mentalités qui, aux XVI^e et XVII^e siècles, s'est efforcé de refouler complètement un mode d'expression si naturel. Ce puritanisme n'est pas lié essentiellement à la Réforme, puisque le gouvernement de Fribourg s'efforçait au XVIII^e siècle d'interdire la coutume dite des « saintes danses » qui avait cours à Romont le jour de l'Assomption, et que l'historien vaudois Abraham Ruchat décrit non sans malice dans son *Histoire de la Suisse romande* (vers 1725): « ... alors on y fait des danses solennelles sur un petit tertre élevé, hors de la porte de la ville, au son des tambours et des fifres. Après qu'on a ouï un sermon fait sur le sujet de la fête, le baillif ouvre la danse, avec les assesseurs de son tribunal, chacun avec sa chacune;

après quoi tous les bourgeois et les bourgeoises, les paysans et les paysannes se mêlant ensemble sans aucune distinction de rang et de naissance, dansent à l'honneur de la Sainte Vierge. Ils appellent cela les *saintes danses*. Les Seigneurs de Fribourg, jugeant sagement que cette pratique étoit indécente et faisoit du tort à la religion, ont voulu l'abolir; mais la bourgeoisie de Romont, qui en est fort jalouse, et qui la regarde comme le plus beau de ses privilèges, s'y est toujours opposée » (Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne, ms. hist. helv. IV 85, I^{re} partie, p. 153). Comme le remarque Ruchat lui-même, la coutume de chanter et de danser en l'honneur des saints ou aux dédicaces des églises remonte aux temps mérovingiens, puisqu'elle est interdite déjà par le canon 19 du concile de Châlon-sur-Saône de 649. Tout cela illustre bien le caractère très païen qu'avait gardé le christianisme dans les campagnes au moyen âge et même sous l'Ancien Régime.

De même, à l'article *déguiser*, quelques exemples d'interdiction de se déguiser, en particulier d'Estavayer en 1478 et de Genève en 1481, montrent bien que ce puritanisme moral n'est pas lié nécessairement à la Réforme protestante.

Le folkloriste pourra consulter avec profit l'article *dari* ou *darou*, en français de Genève *garou*, désignant un animal imaginaire dont on organise la chasse pour mystifier un nigaud, article pourvu d'un petit alinéa encyclopédique; les articles *dartre*, désignant diverses affections cutanées de l'homme ou du bétail, *décroît*, « atrophie, dépérissement d'un membre ou du corps entier », dont les parties encyclopédiques donnent diverses recettes populaires pour guérir ces maux. On s'étonnera peut-être, à l'article *écrevisse*, de ne trouver aucune mention de l'usage que la médecine populaire faisait en Suisse romande des « pierres d'écrivices », c'est-à-dire des sécrétions stomacales, dures et noires, de ces crustacés (cf. notre article, dans *Folklore suisse*, t. LV, 1965, p. 50* - 51*). Les verbes *décharmer*, « délivrer d'un charme », *déliier*, *délivrer*, rappellent les croyances, très répandues dans nos régions, aux esprits que des gens malintentionnés pouvaient imposer à leur entourage, et indiquent les moyens de s'en libérer. L'article *délyetà* au sens 2^o, « détacher le bétail à l'étable », mentionne plusieurs traditions, cultivées dans les milieux de bergers, relativement à des vaches détachées par des lutins et aux malheurs que cela laisse présager.

Toujours au chapitre de l'histoire des mœurs, l'article *eau*, alinéa 2/2 (eau considérée comme boisson), contient divers exemples qui illustrent la méfiance quasi viscérale des sociétés campagnardes à l'égard de l'eau, boisson-punition, boisson maléfique. Dans ces pages très riches, on relève encore de nombreux exemples illustrant les usages de l'eau à la campagne et les institutions relatives au cours des eaux, à la propriété de cette force motrice très importante dans l'économie du moyen âge et de l'Ancien Régime, et une intéressante liste de toponymes composés sur *eau* ou *aigue* (Noiraigue, Albeuve, etc.). Parmi les composés du mot *eau*, notons encore, pour les folkloristes, *l'eau bénite* et ses usages superstitieux; aux attestations anciennes contenues dans cet article, on peut ajouter la forme *eaue beniste*, contenue dans les *Actes de la Dispute de Lausanne 1536* (éd. Arthur Piaget,

Neuchâtel, 1928, p. 397 et 414). Quant à l'expression *eau à ressort*, nous ne l'avons jamais entendu employer dans le sens de « kirsch »: tous nos témoins genevois et vaudois, tant militaires que civils, n'entendent *eau à ressort* que comme « eau gazeuse », « eau additionnée de gaz carbonique ».

Le rôle joué par l'eau dans l'économie est encore représenté par divers articles: *dégout* et *égout*, « eau qui s'écoule d'un toit, d'un bassin », ou bien « tout liquide s'écoulant d'une maison, d'une fosse à fumier », etc., contiennent quelques exemples, en particulier des règlements genevois, qui illustrent l'importance de cette notion en matière de police des constructions. Quelques articles sont propres aux régions où l'on pratique l'irrigation: dans les bisses, les droits d'eau sont désignés par des entailles portées sur une planchette appelée *échantillon* (au sens 3^o). Les articles qui se rattachent aux canaux, *écluse*, bien attesté partout, aussi par la toponymie, et tout ce qui se rapporte au nettoyage des canaux et des voies d'eau: *decopper*, *decouparation*, *écurement*, témoignent des efforts accomplis par l'économie rurale pour se procurer de l'énergie, et faire fonctionner des moulins, des scies, des battoirs, etc.

Les historiens de l'Eglise consulteront avec intérêt les articles *debenir*, « profaner une église, un cimetière », *débouter*, où un exemple datant de 1508 indique des pratiques auxquelles se livraient le curé de Charmey et son « clavier » ou sacristain pour éloigner une tempête, *dédicace*, synonyme savant, peu répandu, de *bénichon*; les exemples et les parties encyclopédiques de ces articles montrent de quelle manière l'Eglise a dû s'adapter, dès les origines, aux superstitions et aux usages païens pour être acceptée dans les campagnes d'Occident et s'intégrer à leur vie.

La Suisse romande, plus exactement le canton de Neuchâtel, a l'honneur peut-être provisoire d'offrir la première attestation française du mot *définiteur* (*deffinitour*, 1347), sorte de juge en dernier ressort d'un ordre religieux, choisi parmi les supérieurs des monastères et investi pour la durée d'un chapitre général d'une puissance souveraine, limitée seulement par le pape, sur les membres de l'ordre. Il est remarquable que le texte en question concerne un prieuré de l'ordre de Cluny, qui est la plus ancienne association de monastères qui se soit donné la structure d'un ordre, avec chapitre général, visiteurs, abbé et prieurs en dépendant (sur les définiteurs, voir Guy de Valous, *Le monachisme clunisien des origines au XV^e siècle. Vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre*, 2^e éd., t. II, Paris, 1970, p. 86-90).

L'historien de l'Eglise lira avec intérêt, mais peut-être avec étonnement, les remarques faites par M. Voillat à l'article *église* sur la répartition du mot et de ses concurrents *moutier* < *monasterium* et *temple* dans les patois romands et en français régional. Dans les anciens diocèses de Sion et de Genève, *église* serait le mot traditionnel et n'aurait jamais eu à affronter la concurrence de *moutier* qui est au contraire très vivant dans les patois fribourgeois et bernois. Mais le tableau se complique singulièrement si l'on considère l'emploi des mots *ecclesia* et *monasterium* dans les textes techniques ecclésiastiques. Par exemple dans le *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, dont nous connaissons assez bien le vocabulaire, *ecclesia* est

employé aux sens de « assemblée des fidèles », « diocèse », « évêché », « établissement religieux régulier », « paroisse » : dans ce dernier cas, la distinction avec *capella* (où seule une partie des sacrements peut être administrée) n'est pas toujours faite, même dans le pouillé de 1228 qui figure au début du volume (éd. crit. par Charles Roth, Lausanne, 1948, dans *MDR*, 3^e sér., t. III, n^o 15). Quant à *monasterium*, il est employé principalement pour désigner le bâtiment même de la cathédrale de Lausanne, exceptionnellement pour désigner les établissements réguliers de Baulmes, de Payerne, de Romainmôtier, et de Saint-Denis près de Paris. Telle est la situation au centre du diocèse de Lausanne au début du XIII^e siècle. Des sondages dans les textes ecclésiastiques du XV^e et du début du XVI^e siècle en Suisse romande donneraient sans doute un tableau encore différent. Mais on voit que le « spectre » de la répartition d'un mot patois ne correspond pas obligatoirement à la carte géographique du mot latin, employé dans un texte de caractère technique, surtout quand les acceptions possibles d'un même terme sont aussi vastes et diverses que dans le cas d' *ecclesia*.

On rencontre dans les fascicules traités quelques prénoms. Mais le matériel ancien est peu abondant. Seul un dépouillement systématique des registres de paroisses permet de déterminer la fréquence, à partir de la Réforme, de noms tirés de l'Ancien Testament tels que *Daniel* ou *David*, et d'apprécier dans quelle mesure les recommandations de Calvin pour l'attribution des prénoms ont été suivies dans l'usage courant. Ce travail a été fait pour le XVI^e et le premier quart du XVII^e siècle par Willy Richard (*Untersuchungen zur Genesis der reformierten Kirchentерminologie der Westschweiz und Frankreichs...*, Berne, 1959, p. 184 et suiv.). Mais on pourrait aussi chercher à déterminer l'impact de l'anglomanie sur le choix des prénoms : *Edmond* n'est sans doute pas attesté chez nous avant le XIX^e siècle ; quant à *Edouard*, nous avons bien Edouard de Savoie, évêque de Sion à la fin du XIV^e siècle, mais c'est un cas d'anglomanie qui remonte aux relations des princes de la maison de Savoie avec la cour d'Angleterre au XIII^e siècle, et qui ne semble pas s'être imposé en dehors de cette famille avant l'époque moderne.

Pour rester au chapitre de l'anthroponymie, notons, à propos de l'article *Dauphin*, que ce nom existe également à Genève : plusieurs membres de la famille de Chapeaurouge, admise à la bourgeoisie de Genève en 1468, ont porté au XVI^e et au XVIII^e siècle le surnom de *Dauphin* ; sans raison décisive, Galiffe (*Notices généalogiques sur les familles genevoises...*, t. I, Genève, 1829, p. 337) l'attribuait à quelque alliance avec une famille de ce nom. Signalons encore un sieur Abel Dauphin, né à Genève, reçu à la bourgeoisie de cette ville en 1735 (Alfred-L. Covelle, *Le livre des bourgeois de l'ancienne République de Genève*, Genève, 1897, p. 426). Son père Louis Dauphin, était originaire de Caen en Normandie et s'était réfugié à Genève à l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes.

Les historiens de l'économie trouveront dans les fascicules traités, et dans le « Glossaire romand » en général, l'explication de divers termes relatifs à l'économie régionale : *dace*, « impôt sur les marchandises »,

attesté sous la forme *lo daczo* à Fribourg en 1441, alors que le mot n'apparaît en France qu'au XVI^e siècle; c'est peut-être un de ces mots, tel *canton*, qui ont passé directement du nord de l'Italie à Fribourg du fait du commerce très actif que cette ville pratiquait au bas moyen âge avec toute l'Europe occidentale. *Décaler*, « diminuer de prix, de valeur, de poids », et surtout son déverbal *décale* ou *discale*, « diminution », en particulier « perte sur la récolte ordinaire », « baisse dans les prix », « rabais », « dépréciation », comportent quelques exemples caractéristiques qui reflètent les préoccupations conjoncturelles des autochtones. *Décrier* donne quelques exemples intéressants pour l'histoire monétaire; mais « dévaluer » une monnaie ou en « supprimer le cours » sont deux choses différentes qu'il eût fallu mieux distinguer. De fait, le moyen âge et l'Ancien Régime connaissaient deux méthodes pour manipuler les monnaies: ou bien supprimer les espèces existantes et en frapper d'autres ayant un autre titre d'argent fin, mais la même valeur nominale: on en a un exemple pour les monnaies frappées par l'évêque de Lausanne en 1216, dans le *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, éd. cit., n^o 584, qui utilise le verbe *quassare*; ou bien changer, par un simple édit, le cours en sous et deniers des pièces existantes. Ces deux opérations s'appellent le *décri*, et peuvent aboutir soit à une dévaluation, qu'on appelait en France, au bas moyen âge, le « renforcement » de la monnaie, soit à une réévaluation, appelée « affaiblissement » de la monnaie, car c'était alors le marc d'argent qui valait moins d'unités de compte (voir sur ce point Jacques Heers, *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles. Aspects économiques et sociaux*, 3^e éd., Paris, 1970, p. 312-321).

Dans les fascicules traités, on relève plusieurs termes relatifs à la sylviculture: *dályo*, *daille*, « pin », « épicéa », et ses dérivés *dalyei*, « endroit planté de pins », et *dályèta*, « petit pin » ou « petit sapin », qui jouent un rôle important dans la toponymie romande; ces articles fournissent plusieurs exemples qui illustrent les usages du bois de pin dans l'économie des pays de Vaud, Valais et Fribourg, où le mot est usité. On peut en dire autant de *dâxon*, et de *dé*, *dar*, « ramilles vertes de sapin, de mélèze ». Les travaux forestiers sont représentés par les mots *déblyôtâ*, *debloter*, *debieter*, « dépouiller de ses branches », « épamprer la vigne »; *dèbrantsî*, *débrancher*, « enlever les branches d'un arbre sur pied ou coupé »; *déblondâ* « élaguer », ou « dégarnir une branche de ses rameaux »; *débrondâ*, « couper les branches d'un sapin », et le substantif *débronda*, « branchettes de sapin coupées servant à faire de la litière »; *dèbròs*, *débrosse*, « menues branches coupées »; *ébrancher*, dont on a un exemple très ancien dans le *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, éd. cit., n^o 495, dans un rôle de redevances dues au Chapitre à Crans sur Nyon vers 1213: « *Si quis inciderit quercum vel ramos quercus, quod vulgari dicitur esbranchier, debet. III. solidos a la marci* » (c'est-à-dire « à la volonté du seigneur du lieu »). L'article *écorce* donne plusieurs exemples qui illustrent les différents usages de ce matériau dans l'économie des campagnes. Pour terminer, mentionnons de notre côté un verbe *découronner* qui n'est pas attesté par Littré dans ce sens, mais dont nous avons trouvé par hasard un exemple daté de Meyrin (Genève), 1774: « ... dans laquelle [partie de bois] ledit granger ne pourra néanmoins découronner

ni couper aucun arbre par le pied » (AEG, Jean-Louis Dupuis notaire, t. 2, f. 191 r.).

La viticulture a aussi sa part dans ces fascicules, avec d'importants articles *effeuiller* (pourvu d'une intéressante partie encyclopédique) *effeuilles*, *effeuilleuses*, dont les exemples illustrent bien l'intérêt folklorique et surtout le rôle joué dans l'histoire sociale de nos régions par ce personnel auxiliaire féminin, presque toujours « importé » du Valais ou de la Savoie. Signalons aussi, dans le même domaine, les verbes *débourgeonner*, attesté dans divers lieux de Vaud, Fribourg, et à Isérables, *ébourgeonner*, plus répandu en Suisse romande; l'article *dè*, anciennes formes *des* (cas sujet), *dec*, *dech* (cas régime), « marc de raisin », qui semble avoir joué un certain rôle dans les redevances seigneuriales dans les régions viticoles; l'article en question en cite quelques exemples du XII^e au XVI^e siècle, auxquels nous pouvons ajouter une attestation de *dec* (cas régime), datée d'Aubonne, 1238, dans le *Cartulaire de la chartreuse d'Oujon* (MDR, t. XII a, p. 67). Citons encore les substantifs *déchargeoir* au sens 4^o et *déchargeoire*, « cuve servant à recueillir la vendange »; le second terme est employé d'abord comme adjectif qualifiant le mot « cuve » ou « tine »; le substantif est tombé au cours de l'Ancien Régime: notons par exemple, à Genève, en 1711, la formule « distraction faite d'une cuve et d'une dechargeoire » (AEG, Marc Fornet notaire, t. 14, f. 15 v.). Finalement, pour la sortie du vin de la cave et les opérations qui s'y rattachent, notons les articles *décavage*, *décaver* (au sens 1^o), *décaveur*.

Un certain nombre d'articles fournissent un matériel intéressant pour l'histoire des structures et des paysages agraires, particulièrement dans la partie de la Suisse romande située à l'est de l'Aubonne, où domine le régime des champs ouverts, non entourés de haies comme dans le pays de Genève, ou de murets de pierre, comme dans le Jura vaudois et neuchâtelois. Citons *débornement*, *déborner* au sens de « délimiter un terrain en plaçant des bornes », bien attesté dans les pays de champs ouverts, Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Jura bernois, *ébované*, de même sens, dont l'aire se limite à quelques localités du Jura bernois. D'autres termes, répandus dans les mêmes régions, sont liés au mouvement des enclosures, qui se développent dès le XVI^e siècle, et aux progrès victorieux de l'élevage en Suisse romande depuis cette époque: *déclore*, au sens d'« enlever les clôtures pour permettre le libre parcours du bétail », article comportant des exemples très significatifs particulièrement pour le canton de Fribourg; *déboucher* au sens de « déclore »; et surtout l'article *delèze*, « porte à claire-voie » barrant l'entrée d'un pâturage, largement et anciennement attesté dans les textes et dans la toponymie; les exemples fournis par la Suisse romande présentent un intérêt particulier du point de vue phonétique, brillamment traité par M. Knecht dans la partie historique de cet article. L'historien des régimes agraires, problème spécialement complexe en Suisse romande et dans les pays alpins, appréciera la somme de matériaux apportés par ces articles.

Signalons, dans le domaine plus particulier de l'économie pastorale, divers articles et termes techniques: *dèbandya*, « levée d'un ban », et spécia-

lement en Valais « autorisation de libre parcours pour le bétail »; l'adjectif *defensaus* au sens 2^o, qualifiant un lieu où il est interdit de pâturer ou de couper du bois (dans le canton de Fribourg); *déferer* au sens 1/3, « enlever les fers que l'on a placés au groin des porcs pour les empêcher de creuser la terre (clairsemé dans les cantons de Berne, Valais, Vaud); la *dejunery*, mesure agraire réservée à la mensuration des prés, valant environ 1500 m², attestée exclusivement, mais abondamment dans la vallée de Bagnes; le verbe *dèkòpá*, « ramener le bétail de l'alpage, en automne », ou « répartir les produits de l'alpage, le jour du départ des pâturages élevés », connu seulement dans le district d'Aigle, spécialement dans les Ormonts; *écbautenaille*, « estivage des bestiaux », dont on ne connaît qu'une attestation au Locle en 1794 (mais quelques exemples neuchâtelois et bernois de *chautonnaille*); *èchèvouâ*, « préparer le mesurage du lait à l'alpage », connu dans ce sens uniquement dans l'est du Valais romand, et son dérivé *èchèvyoon*, attesté seulement dans le val d'Anniviers au sens de « portion de l'alpage où l'on fait paître les vaches la veille du mesurage », ou « partie de l'alpage où l'on traite les vaches le soir avant le mesurage »; le verbe *effleur* au sens 2/3, « brouter en passant l'herbe d'un pâturage », attesté en Gruyère, à La Brévine et dans le Coutumier vaudois de Pierre Quisard, intéressant pour les institutions et les règlements relatifs aux migrations du bétail; le substantif *égatai*, *égattier*, *egatier*, dérivé de *èga* (jument), désignant le gardien des chevaux ou des mulets qui paissent en liberté dans les pâturages, attesté seulement en Valais. Au reste, on ne peut s'empêcher d'être frappé par la petitesse des aires où ces termes techniques sont attestés: ce phénomène reflète bien la diversité des institutions pastorales locales, le particularisme des termes qui les expriment et en général le caractère très compartimenté des patois romands.

Au chapitre de l'élevage, section apiculture, ajoutons un très intéressant article *échat*, *essatte*, *axate*, « abeille », dont l'aire est limitée au Jura bernois; les matériaux du « Glossaire romand », savamment exploités du point de vue philologique par M. Schulé dans la partie historique de l'article, contiennent divers exemples qui illustrent la place tenue par les abeilles dans l'économie rurale.

Dans les fascicules examinés, les travaux des champs sont représentés par plusieurs articles que nous relevons ici: *décombrer*, au sens spécial de « nettoyer les prés au printemps des divers débris qui s'y sont déposés durant l'hiver », connu dans quelques localités de Vaud, Valais et Jura bernois; *èdèrbounâ*, *edarbonner*, « débarrasser un pré de ses taupinières », parfois « détruire les taupes », bien attesté dans tous les cantons romands sauf le Jura bernois; *défruiter*, « enlever les récoltes d'un champ », et ses dérivés *défruitage* et *défruitement*, tous trois usités dans le Jura bernois et dans le Val-de-Travers.

Le domaine particulier de l'histoire sociale est illustré, dans les fascicules que nous commentons, par quatre articles; *dame*, dont les définitions et les exemples posent quelques problèmes: le titre de « dames » donné à diverses religieuses (les « dames d'Interlaken », les « dames de Bellevaux », etc.) tient-il à leur caractère ecclésiastique, ou au droit de propriété, voire aux

droits seigneuriaux qu'elles exercent sur certains laïques de la région? D'autre part, l'emploi du mot *dame* pour désigner d'abord l'épouse d'un notable (pasteur, médecin, syndic ou maire), puis une épouse sans distinction de rang social, et finalement une femme en général, est très significatif de l'évolution sémantique du mot *femme*, qui prend dans nos campagnes une couleur péjorative et qu'une sorte de pudeur fait remplacer par un *épouse* vieilli et recherché, et un *dame* qui ne devrait s'appliquer qu'à une couche sociale supérieure.

A propos de Notre-Dame de Lausanne, qui jouait encore récemment un rôle dans le français régional, notons que les réformés du XVI^e siècle la comparaient à une divinité païenne et l'appelaient, à cause de la ressemblance des termes, la « grande Diane ». Ce nom s'appliquait en particulier à la statue argentée, couverte de bijoux et d'ornements, qui se trouvait à la cathédrale de Lausanne dans la chapelle de la Vierge et fut fondue par les Bernois (Emmanuel Dupraz, *La Cathédrale de Lausanne...*, Lausanne, 1906, p. 405 et 409).

Le mot *damette*, attesté un peu partout pour désigner une femme qui veut se donner des airs de dame et affecter un genre au-dessus de sa condition, illustre bien le caractère nuancé de nos parlers ruraux pour exprimer les réalités sociales: la langue française n'a pour traduire cette notion que des périphrases. *Damoiseau*, emprunté au français pour désigner un fat ou un gommeux, n'a pas l'« épaisseur » historique de son doublet *donzel* (< *domicellus*) utilisé dans toute la Suisse romande pour désigner un jeune noble non encore armé chevalier. L'influence française se fait sentir çà et là assez tôt, avec le mot *écuyer*, attesté au XIV^e siècle sous diverses formes dans les territoires de Fribourg, Neuchâtel, Genève et du Jura bernois.

Les historiens du droit privé trouveront, et contesteront peut-être, les définitions de divers termes en rapport avec le cautionnement, dérivés du verbe *dégrever* « préserver quelqu'un d'un préjudice », ou « dédommager », « indemniser »: *dégravance* et *dégrave*, « garantie », « caution »; *dégravataire* et *dégravateur*, « garant d'une dette », tous bien attestés sous l'Ancien Régime dans le Pays de Vaud et à Fribourg.

Le droit successoral est illustré par les articles *déjeter*, attesté au sens de « deshériter » dans tous les cantons sauf Berne; *échoir*, utilisé fréquemment au moyen âge et sous l'Ancien Régime au sens de « faire retour au seigneur après la mort du vassal ou du tenancier », en parlant d'un fief ou d'une tenure, et ses dérivés *eccheex* (une seule attestation, Sion, 1544), qui signifie peut-être « héritage » ou « succession », et *échute* qui a le même sens à Neuchâtel, mais désigne plus généralement la reprise par le seigneur des biens des défunts soumis à la mainmorte. Puisqu'il est fait état de notre collaboration dans ces articles *échoir* et *échute*, donnons ici quelques compléments fournis par la thèse récente de Danielle Anex, intitulée *Le servage au Pays de Vaud (XIII^e - XVI^e siècle)*, Lausanne, 1973, ou apportés par une lecture plus attentive des *Documents relatifs à l'histoire du Vallais* publiés par Jean Gremaud, et ajoutons quelques bribes tirées de documents genevois: la 3^e pers. sing. du verbe *échoir*, *il eschet*, au sens de « il convient » de faire une chose, se rencontre à Genève en 1603 déjà (AEG,

R.C. 98, f. 88 r.); le participe passé *exchetus* ou *eschetus* est attesté à Romainmôtier en 1387 (D. Anex, *op. cit.*, p. 211, note 132), à Hautcrêt en 1321 (*ibid.*, p. 220, note 158), à Bière la même année (*ibid.*, p. 221, note 159), à Louèche en 1393, au sens de « adjudgé » (*MDR*, t. 37, p. 413); la forme *excheyta* se trouve à Sion en 1406 (*MDR*, t. 38, p. 16), et *exscheyta* également à Sion en 1409 (*ibid.*, p. 56); *echetus* se rencontre dans les documents valaisans avant le XV^e siècle, en 1332 (*MDR*, t. 32, p. 37, il est vrai d'après un extrait du XVIII^e siècle); et *excheuta* à Sion en 1379 (*MDR*, t. 37, p. 185). L'importance du mot et de la notion en général dans le droit seigneurial est attesté par la fréquence du couple *excheytus et commissus* (tombé en commise par suite de la mort ou de la trahison du vassal) ; un exemple, datant de Sion, 1339, relatif à des biens vendus comme franc alleu, que l'évêque de Sion réclame cependant « *tanquam excheitas et sibi commissas, pro eo quod vendite erant sine laude suo... et dicte res essent de feudo homagii ligii mense episcopalis Sedunensis* » (*MDR*, t. 32, p. 260-261). Enfin, le participe passé *excheytus* semble avoir le sens de « détruit » dans la phrase suivante, concernant la grange de Liddes: « ... *et ipsa grangia sic ad presens tota destructa et excheyta* » (1381, *MDR*, t. 37, p. 237).

Quant au substantif *échute* dérivé de *échoir*, on peut également en ajouter plusieurs attestations anciennes à celles qui sont données par le « Glossaire romand »: la forme *echute* se trouve à Genève en 1689 déjà (AEG, Finances A 9, p. 360); *eschete* se rencontre dans un document de l'abbaye d'Hauterive de 1413 (D. Anex, *op. cit.*, p. 219, note 156) et dans des coutumes valaisannes du milieu du XIV^e siècle (*MDR*, t. 32, p. 574); *excheuta* est attesté à Conthey en 1352 (*MDR*, t. 33, p. 35) et à Monthey en 1412 (*MDR*, t. 38, p. 102); *excheyta* ou *escheyta* se trouvent dans des documents de Granges (Valais), 1334 (*MDR*, t. 32, p. 68), de Sion, 1343 (*ibid.*, p. 269), de Saillon, 1361 (*MDR*, t. 33, p. 210), et de Liddes, 1379 (*MDR*, t. 37, p. 180); dans les comptes de la châtellenie savoyarde de Chillon en 1403-1410 (D. Anex, *op. cit.*, p. 195, note 75); dans les comptes de La Tour-de-Peilz de 1376-1377 (*ibid.*, p. 211, note 133); à Romainmôtier en 1387 (*ibid.*, p. 211, note 132). Mais ces attestations et ces exemples ne sont que des matériaux bruts, capables tout au plus de préciser la définition du mot *échute*. Sur l'institution elle-même, comme application du droit de mainmorte auquel sont soumis les serfs ou certaines terres, on consultera avec profit la thèse déjà citée de D. Anex, p. 181-226: il en ressort que si l'échute ne se produit que dans certains cas assez peu fréquents, elle est considérée en soi comme une charge fort lourde; voir aussi, sur l'échute dans une autre région de la Suisse romande, en pays de droit écrit, l'article de M. Louis Binz, « Le servage dans la campagne genevoise à la fin du moyen âge », dans *Genava*, N.S., t. 11, 1963 (*Mélanges... Louis Blondel*), p. 439-461, particulièrement p. 442-443, 449-451. A Genève, la mainmorte subsista, au moins théoriquement, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. En 1789, un membre du Conseil des Deux-Cents proposait encore que la Seigneurie, toujours à court d'argent, remît en vigueur les échutes de fonds taillables et les perçût plus régulièrement (AEG, R.C. 293, p. 38-39, et R.C. 294, p. 753). La mainmorte ne fut abolie que par l'Edit politique du 22 mars 1791.

L'article *échute* comporte enfin une définition et des exemples d'une notion très particulière du droit coutumier, la « loyale échute » (« loyale » devant être compris au sens de « légitime »), « droit qu'a une femme, bien que dotée, de recueillir une succession à défaut d'héritiers devant lui être préférés ». Sur ce droit, qui est attesté non seulement dans les pays de Vaud, Fribourg, Neuchâtel et Berne, mais aussi dans une coutume valaisanne du milieu du XIV^e siècle (*MDR*, t. 32, p. 574), voir Jean-François Poudret, *La succession testamentaire dans le Pays de Vaud à l'époque savoyarde...*, Lausanne, 1955, p. 170-174.

Au chapitre du droit civil, signalons encore les articles *echine*, au sens spécial de « petit morceau de bois que l'acquéreur d'un immeuble enlève symboliquement à la porte ou à une autre partie de la maison pour en prendre possession », attesté au XVI^e siècle à Yverdon et à Fribourg, et *echinette*, de même sens, dans des documents fribourgeois du XV^e siècle. Le *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne* contient plusieurs exemples d'investitures de biens fonciers, effectuées au X^e siècle par divers procédés symboliques: « *per ipsam cartam et per axodoriā et scindolam* », par un gond et un bardeau (*MDR*, 3^e série, t. III, n^o 33); « *per servum* », c'est-à-dire par un serf attaché à la terre remise que l'on passe par-dessus l'autel, du donateur au bénéficiaire (*ibid.*, n^o 43); « *per hostium et vasonem* », par la porte et par une motte de gazon (*ibid.*, n^{os} 49 et 52). Mais il ne donne pas d'exemple d'investiture par un petit morceau de bois, à moins que l'on ne comprenne *hostium* comme « une petite partie de la porte ». Quant à l'investiture *per scindolam*, elle peut être ajoutée à l'article *échandelle* comme l'un des usages possibles des bardeaux. Les dépouillements de minutes notariales des XV^e et XVI^e siècles n'ont pas fait trouver d'autres attestations de cette procédure de transmission de propriété.

Dans le même domaine de la procédure civile, mentionnons enfin les articles *edit*, « remise entre les mains de la justice et distribution aux créanciers des biens du débiteur insolvable », « faillite », attesté dans ce sens dans les pays de Vaud et de Fribourg sous l'Ancien Régime; *data*, « taxe payée par les parties à l'ouverture d'un procès » (Genève, XIII^e et XIV^e siècles), mesure conservatoire qui, sous une forme ou sous une autre, jouait un rôle important dans la procédure du moyen âge (voir par exemple, pour le Pays de Vaud, la thèse de M. Paolo Gallone, *Organisation judiciaire et procédure devant les cours laïques du Pays de Vaud à l'époque savoyarde...*, Lausanne, 1972, p. 155-174); et finalement *défaut*, « acte du tribunal constatant l'absence d'une partie ou d'un accusé à l'audience », attesté seulement à Genève et dans le Jura bernois.

Au chapitre des institutions publiques ou communales, signalons les articles *décétale* au sens particulier de « sentence rendue par les Audiences générales du Comté de Neuchâtel et ayant force de loi », bien attesté durant tout l'Ancien Régime; le substantif *déforain*, « personne qui ne possède pas le droit de bourgeoisie dans la localité qu'elle habite »: si le mot n'est attesté que dans le Jura bernois et dans quelques localités fribourgeoises, la chose, si l'on peut dire, existe partout en Suisse, où, sous les appellations de « natifs », « habitants », « habitants perpétuels », « domiciliés », « titu-

lares d'un permis de séjour », « saisonniers », etc., une classe d'habitants nombreuse, indispensable économiquement, mais non assimilée politiquement et socialement, a provoqué de nombreux conflits dans l'ancienne et la nouvelle Confédération.

Parmi les institutions militaires, tant sur le plan de la commune que de la seigneurie, il faut noter le mot *echarguaict*, « garde des portes de la ville », opposé à *guet*, « garde des tours », et ses parents *echaugette*, « sentinelle » ou « corvée de guet » (en français de France « guérite en pierre, placée en encorbellement aux angles des châteaux-forts pour en surveiller les abords »), et *echarguetier*, « guetter »; ces mots sont connus dans les pays de Vaud, Fribourg et Genève; en voici un exemple de 1364, relatif à la châtelainie de Conthey dans le Valais savoyard: les gens de la communauté de Vétroz et de la majorité de Daillon étant constamment forcés par les officiers du comte de Savoie de monter la garde aux tours et aux portes du bourg de Conthey même en temps de paix, alors que seuls les habitants du bourg lui-même y sont tenus, supplient le comte de Savoie d'y porter remède « *mandando dicto vestro castellano ut dictos supplicantes ad exchargueytandum in dicto burgo non cogat, nisi tempore guerre sicut consuetum est ab antiquo* » (MDR, t. 33, p. 250-251). Dans le même ordre d'idées, citons l'article *effroi*, *effrey*, « tocsin », « alarme », connu dans le Pays de Vaud et à Genève au XVI^e siècle.

On pourrait multiplier les exemples. Mais ceux que nous avons donnés suffisent, croyons-nous, à illustrer la richesse extrême des articles du « Glossaire romand » dans tous les domaines abordés par l'historien de la civilisation. Qu'il s'agisse de se procurer du matériel de comparaison, ou de trouver une explication, une suggestion, une direction de recherches, les ressources du « Glossaire romand » ne doivent pas être négligées, et constituent un véritable stimulant pour nos investigations. Le renom international que l'entreprise s'est acquis très légitimement auprès des philologues mérite de parvenir jusqu'aux historiens.

CATHERINE SANTSCHI

PIERRE-ANDRÉ BOVARD, *Histoire animée des Morgiens 1803-1970*, Morges, 1973, 312 p. ill.

Morges est une ville vraiment privilégiée. Après qu'un excellent historien a retracé son histoire dans les temps anciens, un autre de ses fidèles habitants s'est lancé dans l'audacieuse aventure de combler la lacune de l'histoire de Morges jusqu'à nos jours; et voilà comment les travaux du regretté Emile Küpfer, bourgeois d'honneur de la ville, sont très heureusement continués par l'*Histoire animée des Morgiens 1803-1970*, de Pierre-André Bovard.

L'énoncé des dates mêmes montre que l'auteur n'a pas craint d'aborder un tableau de la vie morgienne toute récente, et il l'a réussi avec bonheur,

même si tel ou tel détail de la peinture prendra plus ou moins de relief avec le temps, quand ce qui est encore aujourd'hui l'avenir transformera peut-être l'appréciation de notre présent, devenu passé.

Pourrons-nous relever tous les aspects de ce livre attachant? Il faut y renoncer, la recension en serait trop longue, et se contenter d'en signaler un certain nombre, afin d'inciter les amis de Morges, qui ne l'auraient pas encore fait, à lire cet ouvrage qui mérite leur étude et leur approbation.

L'auteur déploie un don indéniable de l'exposé bien agencé et clair, étayé d'un sens certain de l'enseignement; dès le premier chapitre, les graphiques interviennent pour permettre de mieux saisir tout ce qui a trait à l'évolution au cours d'un siècle et demi bien plein. A ce titre, nous apprécions beaucoup le tableau synoptique des sociétés et des groupements à Morges, de 1803 à 1971, avec la distinction de leur champ d'activité, et la représentation de la proportion occupée par les partis politiques dans les corps constitués, pour le XX^e siècle.

L'articulation générale de l'ouvrage répond également à un grand souci de clarté, et les chapitres s'ordonnent en suivant le fil de la vie sociale d'abord, administrative ensuite, et civique pour terminer.

Les changements essentiels qui ont modifié la vie à Morges apparaissent nettement, comme la disparition progressive de l'élément agricole de la ville même d'abord, du territoire communal ensuite; un marché aux céréales très actif au début du XIX^e siècle laisse le champ libre à celui des légumes, le marché du bétail s'éclipse à partir de 1950. Au XIX^e siècle, la culture de la vigne et les vendanges touchent directement ou indirectement toute la population morgienne, mais leur rôle diminue jusqu'à ce que l'on arrache même la tour de vigne du Petit-Dézaley. Cette évolution s'accélère dès 1945, et en 1970 la commune de Morges ne recense plus que deux agriculteurs indépendants. Les constructions entament inexorablement le terroir.

L'auteur a détecté les événements de toute nature, qu'ils aient eu des effets durables comme l'arrivée des cygnes à Morges en 1858 (p. 21), ou qu'ils relèvent de l'insolite comme la production d'un bananier au bord du lac en 1931 (p. 24). L'anecdote savoureuse ne manque pas, qui rappelle par exemple comment des vaches valaisannes, devenues soudain pacifiques en terre vaudoise, refusent le combat qui aurait dû couronner une reine devant les Morgiens, en 1931 également (p. 114). Et ce sont parfois des détails qui nous rendent très sensibles à la transformation des temps, comme le scandale qu'alimente l'Armée du Salut à ses débuts, ou la pétition de 1906 contre la circulation des autos le dimanche.

Nous apprécions tout particulièrement la langue originale, riche et imagée, à la tournure nette et suggestive. Parlant d'une certaine nonchalance dans la foi paroissiale, un chapitre s'assortit de cette constatation: « ceux qui lisent la Bible ou se recueillent dans le secret de leur chambre haute sont aussi rares que les fontaines au cœur du désert! » (p. 137).

Plaisir de la lecture, mais aussi plaisir des yeux! L'auteur a pu mettre en valeur la richesse des collections privées qui lui ont été ouvertes avec générosité, et qui recèlent des curiosités et des témoignages insoupçonnés;

grâce à elles, les images extraordinaires abondent, comme celle de ce montreur de singe à la rue du Lac, en 1905, ou celles illustrant le rôle tenu par Morges comme port d'attache et chantier naval des vapeurs du Léman. Et n'oublions pas les merveilleuses photographies en couleurs prises par l'auteur pour magnifier les beautés naturelles des propriétés morgiennes!

Nous n'en dirons pas plus. Ce livre fait honneur à une cité qui nous est chère. Merci, Maître Bovard!

J.-P. CHAPUISAT

RENÉ KOENIG et ALBERT SCHWAB-COURVOISIER, *Vevey-Montreux photographiés par nos aïeux*, Lausanne, Payot, 1973, 224 p., 246 photographies anciennes.

Comme M. Louis Polla l'avait fait pour son *Lausanne 1860-1910*¹, MM. René Koenig et Albert Schwab-Courvoisier ont réuni pour leur livre une abondante documentation photographique à travers laquelle ils font revivre la région Vevey-Montreux à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Leur évocation d'une période qui apporta de très profondes transformations tant à Vevey qu'à Montreux ou à La Tour-de-Peilz est d'une extrême richesse et le lecteur ne se lasse pas de feuilleter cet album dont il dira, avec M. Koenig, qu'il est « un merveilleux livre d'histoire ».

Les auteurs ne se sont pas contentés de verser à leur dossier des photographies — souvent de véritables petits tableaux! — de maisons aujourd'hui disparues ou de quartiers rendus peu à peu méconnaissables. Ils ont groupé aussi maints documents inédits relatant la vie quotidienne: une revue des cadets de Vevey, un groupe d'employés du moulin de Gilamont, des hôtes d'une grande confiserie montreusienne, des paysans de Chernex et j'en passe.

De courtes notices et un index commenté situent parfaitement les documents dans leur contexte et donnent les éléments indispensables à leur compréhension.

Il faut féliciter sans réserve MM. René Koenig et Albert Schwab-Courvoisier de nous avoir ainsi restitué nombre d'aspects du Vevey et du Montreux d'autrefois et souhaiter que d'autres régions de ce canton soient dotées, à leur tour, d'albums semblables pour le plus grand plaisir des amis de notre passé.

J.-P. CHUARD

¹ Voir *RHV*, t. 78 (1970), p. 214.

ROLAND RUFFIEUX et WALTER BODMER, *Histoire du gruyère en Gruyère du XVI^e au XX^e siècle*, Fribourg (Fromage de Gruyère SA), 1972, XI+364 p., ill.

Cet ouvrage comprend deux parties. La première qui va du XVI^e au XVIII^e siècle est rédigée par M. W. Bodmer: nous en avons rendu compte dans le volume 77 de la *Revue historique vaudoise* de 1969 alors qu'elle venait d'être publiée dans le tome 48 des *Annales fribourgeoises* (1967). Dans la seconde (XVIII^e et XIX^e siècles), M. R. Ruffieux élargit le propos et traite de trois sujets particulièrement intéressants pour les historiens vaudois: 1) du déclin relatif de la fabrication du fromage en Gruyère et de son glissement progressif dans le Moyen-Pays; 2) de l'emprise de l'industrie sur l'économie laitière des pays intermédiaires à la veille de la première guerre mondiale; 3) de l'évolution du commerce.

Jusqu'en 1840-1848, l'implantation des « fruitières » en plaine est liée à l'intensification des systèmes de culture plus ou moins céréaliers des pays de plaine (révolution agricole). Le système des pays de montagne ne se transforme pas. Comme les exportations de fromage ne se développent pas, les fruitiers et les fromagers préalpins émigrent dans les communes du bas (cartes p. 173-174). Après 1848, les prix du fromage montent (tableau 11, p. 299) et les districts fribourgeois du Moyen-Pays augmentent leur production plus rapidement que les districts traditionnels de Gruyère (graphiques, p. 248 et 252). Enfin, avec les crises du milieu du siècle (1864 et 1867), les rapports entre montagne et plaine se renversent définitivement: en 1867 la part du district de Gruyère dans la fabrication de fromage dans le canton n'est plus que de 38,2% alors qu'elle ascendait encore à 48,6% en 1852 (tableau, p. 250).

Deux faits ressortent d'autre part indirectement de cette étude fouillée et précise. D'une part, la production de fromage en montagne ne diminue pas en valeur absolue, mais de manière relative: la civilisation agro-pastorale est en déclin, en crise; elle n'est pas encore en voie de liquidation. D'autre part, la fabrication est beaucoup plus irrégulière en montagne qu'en plaine (tableau 9, p. 252). M. R. Ruffieux explique ces brusques variations qui se traduisent par des « coups de ciseaux » dans les courbes, par la fragilité et la rudesse des conditions naturelles (qualité inférieure des fourrages ou disette de regains) et par la sensibilité des pays de montagne aux crises de débouchés extérieurs (p. 253). La fabrication du fromage conserve donc un aspect spéculatif en Gruyère au XIX^e siècle.

Enfin, un dernier fait non élucidé nous a frappé: en plaine, la quantité de fromage produite augmente plus rapidement que le nombre de vaches. S'agit-il d'un accroissement du rendement en lait par animal ou d'une utilisation plus exclusive de la production pour fabriquer? En montagne par contre, les deux courbes de vaches et de fromage restent sensiblement parallèles, sous réserve des « ciseaux » des périodes de crise fourragère.

En ce qui concerne le second point, le rôle de l'industrie laitière à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, la contribution de M. R. Ruffieux est encore plus intéressante. En effet, l'emprise des usines de

transformation du lait sur la production il y a soixante ans est encore mise en doute de nos jours dans les milieux professionnels agricoles vaudois (JACQUES JANIN, *La coopération agricole au défi*, Lausanne 1973, p. 51). Or, M. R. Ruffieux publie à la page 339 un tableau qui montre de manière indubitable l'importance décisive des achats effectués par les condenseriers et les chocolateries auprès des laiteries-fromageries de tous les districts fribourgeois. Dans le district de la Broye, la condenserie de Payerne absorbe 77% de la production; la Gruyère et la Veveyse écoulent environ la moitié de leur lait à Broc. Pour l'ensemble du canton de Fribourg, la proportion est de 33%. Et il n'est même pas possible, pour expliquer ces proportions, de faire appel en 1911 à une conjoncture défavorable en matière de vente du fromage puisque les prix ne s'effondrent à la production qu'en 1913 après avoir connu une phase ascendante depuis 1893 (p. 354-355).

Il s'agit donc bien d'un véritable contrôle de l'industrie sur le secteur laitier fribourgeois. En est-il de même dans le canton de Vaud? Probablement pas à l'échelle vaudoise où la part du lait vendu aux condenseriers et chocolateries ne doit pas excéder 20% (*RHV*, 77, 1969, fig. 3). Mais au niveau régional, dans le district de Vevey par exemple où la production s'écoule au chef-lieu, la proportion de lait fabriqué par rapport au lait vendu est de 0,02%; dans ceux d'Echallens et de Moudon qui alimentent la condenserie de Bercher, elle est de 26 à 27% (*Statistique agricole*, 1911, p. 107). Par contre, dans le district de Payerne où les paysans ont été fortement influencés par la propagande d'E. Laur, secrétaire de l'Union suisse des paysans, la part de la fabrication est de 70,4% (JANIN, *op. cit.*, p. 57).

Par conséquent, bien qu'elle soit forte, l'emprise de l'industrie laitière est moins profonde dans le canton de Vaud que dans celui de Fribourg; ce qui explique en grande partie la position de l'historien vaudois du mouvement coopératif agricole romand. D'autre part, est-ce que ces constatations, connues des dirigeants des sociétés laitières à l'époque, n'ont pas influencé leur choix lorsqu'ils ont décidé de fermer la condenserie de Bercher en 1921? N'est-il pas également possible de lier ce choix à la répartition spatiale des systèmes de culture, ceux du Moyen-Pays vaudois étant plus céréaliers que ceux du district du lac et des pays intermédiaires du canton de Fribourg? Autant d'hypothèses qui peuvent être maintenant formulées grâce aux résultats de recherche de M. R. Ruffieux,

Quelques mots enfin sur le dernier point, celui du commerce. Le début du XX^e siècle voit la fin des marchands de fromage traditionnels. Seuls subsistent quelques gros commerçants qui réussissent à tenir face à la concurrence des exportateurs d'Emmenthal mieux organisés et plus dynamiques. Dès le tournant du siècle, la voie est ouverte vers une nouvelle organisation du commerce (p. 360). Le déclin des exportations concerne ici tout le canton et pas seulement la montagne, même si elle est la plus touchée; vers 1900, « la part du gruyère fribourgeois ne représente plus guère que le vingtième des exportations suisses » (p. 360).

GEORGES NICOLAS-OBADIA